



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités : Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements : taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Aquaculture

La spécialité aquaculture forme des techniciens chargés de la gestion d'une activité aquacole dans des domaines très variés comme la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages), l'algoculture (culture d'algues ou de spiruline) et de nombreuses autres espèces aquatiques (crustacés, batraciens, etc.).

12 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 4 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences acquises couvrent tous les aspects de la gestion d'un établissement aquacole : obtenir un système productif répondant aux critères de qualité (réglementation environnementale, sanitaire, bien-être animal, etc.), aux besoins des consommateurs et aux attentes sociétales.

Insertion professionnelle

→ **94%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme.

→ Secteurs d'emploi

Les employeurs sont des établissements d'élevage et de culture aquacoles (pisciculture, ostréiculture, algoculture, etc.) dans les milieux marins ou continentaux, dont les productions sont destinées à l'alimentation humaine, à l'ornement des bassins, à la recherche scientifique ou à la protection et renouvellement des espèces en lien avec la biodiversité. Les diplômés peuvent aussi travailler dans des aquariums, des centres de recherche, dans le commerce de produits aquatiques ou dans la pêche professionnelle.

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers principalement visés sont technicien aquacole, responsable de site, chef d'entreprise, responsable de production, technico-commercial.

57%

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 82% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.



laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr